

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Frédéric Borloz " Alpes vaudoises 2020 : la question des transports publics sera-t-elle intégrée dans la stratégie en cours de définition ? "

### Rappel

Dans le cadre de ses réponses à deux interventions parlementaires [1], le Conseil d'Etat a expliqué ses intentions et actions relatives au développement des infrastructures dans le Pays-d'Enhaut

Il a en particulier rappelé la démarche en cours — l'étude Alpes vaudoises2020— chargée de définir une vision stratégique en concertation avec les acteurs concernés (canton, communes, associations régionales, CITAV, AVP, sociétés de remontées mécaniques, etc.) dont le point central "devra porter plus particulièrement sur la liaison des différents sites, les synergies potentielles des offres quatre saisons, (...)". Les résultats de cette étude sont annoncés pour le courant de l'année2011.

Par la présente interpellation, le soussigné remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil d'Etat peut-il préciser quand il soumettra le rapport stratégique au Grand Conseil ?
2. La question des transports publics sera-t-elle intégrée dans ledit rapport ?
3. Si oui, sera-ce un alibi ou une vraie intégration, par exemple dans une communauté tarifaire telle qu'elle est en train de s'étudier sur place, à l'initiative des autorités locales ?
4. Si non, pour quelles raisons ?

---

[1] Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil vaudois du29septembre2010sur le postulat Albert Chapalay et consorts demandant au Conseil d'Etat de réévaluer les propositions du rapport Furger en relation avec, notamment, les décisions désastreuses de ne plus considérer le territoire de la commune de Château-d'Oex au titre de domaine skiable vaudois et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil du12novembre2008sur le postulat Olivier Feller et consorts demandant au Conseil d'Etat d'élaborer un plan d'actions pour faire face au réchauffement climatique dans les stations d'hiver vaudoises.

Aigle, le 24 mai 2011 (signé) Frédéric Borloz

### Réponses du Conseil d'Etat

#### Préambule

L'élaboration en cours du rapport Alpes vaudoises 2020 repose sur un important travail de définition de la stratégie que l'ensemble des partenaires privés et publics de la région concernée entendent mettre en œuvre afin de soutenir le développement socio-économique des Alpes vaudoises, en prenant notamment en compte l'évolution climatique indéniable ainsi que la nécessaire rationalisation des remontées mécaniques, tout en augmentant le niveau qualitatif de dites installations.

Le canton n'en a ainsi pas la seule maîtrise du planning, ni du contenu. En effet, considérant l'importance des enjeux en présence et du nouveau cap à donner, la finalisation du rapport Alpes vaudoises 2020 dépend, in fine, du consensus qui émergera à l'issue d'un processus que le Conseil d'Etat a voulu résolument participatif.

Conformément à cette approche participative, le Conseil d'Etat a initié la constitution d'un Comité de Pilotage dédié à la problématique Alpes vaudoises 2020, (ci-après désigné COPIL-DMO), dont la composition témoigne du soin apporté à garantir une représentation équilibrée des sensibilités géographiques et secteurs d'activité à l'œuvre au sein du périmètre concerné:

Les membres du COPIL-DMO sont :

Les communes de l'axe 1 : Gryon

Ollon

Ormont-Dessus

Les communes de l'axe 2: Aigle

Leysin

Ormont-Dessous

Les communes de l'axe 3: Château-d'Oex

Rossinière

Rougemont

Les organismes régionaux : Aigle Région

Pays d'Enhaut Région

CITAV

AVP

ARMAV[1]

AHAV[2]

Le Canton : DEC <sup>[3]</sup>

SELT

L'organisme cantonal : OTV[4]

Dès lors, force est de constater que la construction du consensus indispensable à l'aboutissement de la démarche prend du temps. Ce d'autant plus que la stratégie qui découlera du futur rapport ne saurait résulter de l'addition des stratégies locales poursuivies jusqu'alors, mais bien d'une vision partagée par l'ensemble des acteurs de la région – présupposant des choix à opérer ainsi que la fixation de priorités tant en matière de projets que de financement –, et ce en faveur de l'intérêt général du périmètre des Alpes vaudoises dans sa globalité. Cette remarque vaut d'ailleurs pour tous les éléments de ce rapport, éléments qui seront tous soumis à la validation communale, régionale et, finalement, cantonale.

La relative longue période de gestation de laquelle sortira le rapport Alpes vaudoises 2020 doit également être comprise comme un nécessaire investissement à consentir en prévision d'autres échéances particulièrement structurantes. En effet, les différentes composantes sectorielles (remontées mécaniques et enneigement, hébergement, équipements 4 saisons, produits 4 saisons, services à la population et aux touristes, **accessibilité/mobilité** et communication, aménagement du territoire) du rapport Alpes vaudoises 2020 seront intégrées au Plan Directeur Régional des Alpes vaudoises en cours d'initiation.

Par ailleurs, selon les procédures en cours, les projets qui découleront des débats régionaux devront être analysés par les départements et services concernés (DSE, SFFN, SESA, DINF, SM, DFIRE, SAGEFI, DEC, SDT) pour évaluation de leur faisabilité environnementale et de conformité aux règles supérieures, notamment la LAT, le PDCn ou les dispositions environnementales cantonales et fédérales.

Ce préambule étant posé, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions soulevées par l'interpellant:

### **Réponses à la question no 1**

Le Conseil d'Etat transmettra au Grand Conseil le rapport-cadre "Vision Alpes vaudoises 2020" dans le courant de l'année 2012, accompagné au moins du Plan directeur ("Masterplan") remontées mécaniques et enneigement, ceci sous réserve du respect des délais donnés par le Conseil d'Etat au COPIL-DMO.

L'approbation de ce premier volet de la démarche s'avère indispensable, puisque constitutif de la levée du moratoire que le Conseil d'Etat a décrété en matière de participation financière du canton à tout nouvel investissement en matière de remontées mécaniques ou d'enneigement sur le périmètre des Alpes vaudoises.

### **Réponses à la question no 2**

Comme brièvement mentionné, le rapport cadre sera accompagné de masterplans sectoriels dont la liste potentiellement évolutive figure ci-dessus et témoigne de l'approche globale retenue pour disposer d'une stratégie à 360°, propre à fonder le développement socio-économique des Alpes vaudoises durant ces prochaines décennies. Si certaines de ces thématiques

seront traitées dès l'adoption du rapport-cadre, à l'instar du volet sectoriel concernant les remontées mécaniques et probablement celui concernant l'hébergement (primaire, secondaire et marchand), d'autres thématiques seront traitées dans un second temps.

A ce stade, il apparaît d'ores et déjà que la thématique "accessibilité / mobilité" fera partie de cette seconde phase. En outre, la question de savoir à quelle échéance cette thématique sera traitée reste cependant actuellement ouverte. En effet, les études menées à ce jour ont mis en évidence l'importance et surtout la complexité de cette problématique, rendant d'autant plus difficile la fixation d'une date précise à laquelle ce volet sera traité.

### **Réponses à la question no 3**

Quelle que soit l'ampleur du volet sectoriel "accessibilité/mobilité", le Conseil d'Etat ne compte évidemment pas en faire une démarche alibi, mais réellement une pièce structurante du projet Alpes vaudoises 2020 à l'élaboration de laquelle il activera le même processus participatif que celui décrit ci-dessus.

Ceci étant dit, il est aussi évident que les contraintes financières imposeront de définir avec rigueur les priorités et les phasages, ce qui amènera forcément à opérer des choix au nom de l'intérêt régional, et donc potentiellement au détriment de certains projets à vocation plus locale.

Ainsi, les réflexions doivent se poursuivre et la pertinence de l'intégration dans une communauté tarifaire devra être démontrée. Par ailleurs, il apparaît aussi que la thématique des liaisons en transport publics entre les différents sites et domaines skiables des Alpes vaudoises devra aussi être approfondie.

### **Réponses à la question no 4**

Au vu de la réponse fournie à la question n°3, la quatrième question n'amène pas de commentaires de la part du Gouvernement.

[1] Association des Remontées Mécaniques des Alpes Vaudoises

[2] Association des hôteliers des Alpes vaudoises

[3] Département de l'économie

[4] Office du tourisme du Canton de Vaud

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 12 octobre 2011.

Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*